

HAUT-CHABLAIS INTERCO S²LO
EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

ID : 074-247400682-20260609-2026_112-DE

N° 2026-112

OBJET :

*TEOM – Demande d'exonération
pour 2027*

L'an deux mil vingt-six, le 9 juin, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, aux Gets, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 3 juin 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et LUCHINI Karine

MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, CHALENÇON William, VINET Philippe, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Géraud

Résultat du vote :

votants :29
pour :29
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par M. TAVERNIER Alexis à M. CHALENCON William.

Monsieur Yann MORAND a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant que le conseil communautaire peut décider chaque année d'exonérer certains locaux à usage industriel ou commercial, notamment lorsque ceux-ci sont en mesure de démontrer qu'ils disposent de leur propre système de traitement des déchets et qu'ils n'utilisent donc pas le service de la collectivité,

Vu la demande d'exonération reçue pour le supermarché Carrefour Market situé sur la commune de Saint Jean d'Aulps,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'exonérer de TEOM, pour l'année 2027, le supermarché Carrefour Market situé à Saint Jean d'Aulps (4679, route des Grandes Alpes),
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

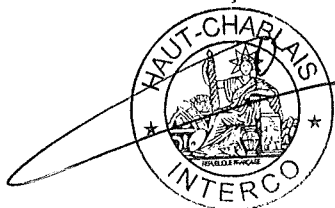
Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Jean-François BERGER



Le secrétaire de séance
Yann MORAND

